



# Litiges

## Nous avons gagné...

**5 mois d'immobilisation  
et 8 mois de procédure  
pour que RENAULT  
change une CLIO**



M S.L avait acquis en location avec promesse de vente (LPV) une Clio 5 Initiale Paris dci . Alors que le compteur totalisait 7 000 km, il rencontrait de nombreux problèmes mécaniques qui ont conduit à une immobilisation de 5 mois au garage après 4 passages, dont 1 mois sans véhicule de prêt. Il existait des problèmes de la tablette avec redémarrage, bruit aérodynamique etc ... Malgré ces différents passages au garage RENAULT, les mêmes problèmes persistaient et il a demandé à changer de véhicule. Mais aucune solution acceptable n'était trouvée entre le garage et le service client Renault si ce n'est que de changer de véhicule à l'identique, mais en rajoutant 60€ de loyer supplémentaire. M S.L voulait donc l'annulation du contrat. Nous avons aidé l'adhérent dans ses courriers et sommes donc intervenus tant auprès de RENAULT que de son concessionnaire local qui rechignaient à changer purement et simplement le véhicule. A force d'instance et au bout de 8 mois de procédure amiable, M S.L a pu récupérer un nouveau véhicule neuf et nous a remercié pour notre action.